

Séance du Conseil Municipal  
15 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Michel Chevallier, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoœur.

Monsieur Eric Gallois est arrivé à 18 h 45.

Absente excusée : Martine Dieudonné de Carfort.

Date de convocation : 07 décembre 2015

Date d'affichage : 18 décembre 2015

Monsieur Gérard Billault a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour

- Emploi d'avenir
- Devenir du C.C.A.S.

#### **MISE EN PLACE D'UN CONTRAT EMPLOI D'AVENIR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le souhait de l'Etat de mettre en place des contrats emploi d'avenir dans les différentes collectivités et associations.

Le coût mensuel de cet emploi serait actuellement de 661,15 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux travaux qui seraient nécessaires et qui pourraient être effectués par une personne recrutée sur un contrat emploi d'avenir.

Monsieur le Maire propose la venue de M. Richer, chargé des contrats emploi d'avenir, à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **C.C.A.S.**

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Comité Communal d'Action Sociale ne sera plus obligatoire pour les communes de moins de 1.500 habitants. Certains membres du C.C.A.S. étant des personnes extérieures au Conseil Municipal, leur présence est nécessaire pour connaître certaines situations.

Le Conseil Municipal, après discussion, souhaite conserver le C.C.A.S. sur la commune de Chuelles.

#### **N°085/2015 ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire présente un courrier de la trésorerie de Château-Renard exposant qu'elle n'a pu recouvrer les titres de recette concernant la cantine scolaire pour un montant de 3,13 € (trois euros treize centimes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, admet en non-valeur les montants suivants :

- Cantine : titre 1/2015 : cantine de décembre 2014 : 3,13 €.

Séance du Conseil Municipal  
15 décembre 2015

**N°086/2015**  
**REMBOURSEMENT PANNEAU**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal la destruction, Rue de Douchy, d'un panneau d'interdiction de stationner par un camion de l'entreprise Tendron de Montargis. L'entreprise nous a dédommagés de telle sorte que ce panneau soit remplacé. Ce panneau étant neuf nous avons donné le coût du panneau (deux cent quarante euros) comme base de dédommagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la somme de 240,00 € (deux cent quarante euros) correspondant au remplacement du panneau d'interdiction de stationner.

**N°087/2015**  
**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - SUBVENTIONS 2015/2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation de la commune aux différents établissements scolaires (MFR, CFA) sollicitant une subvention pour des élèves de Chuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer la somme de 100 € par établissement scolaire sollicitant une subvention pour l'année scolaire 2015-2016.

**N°088/2015**  
**SUBVENTION ASSOCIATION PATRIMOINE DES SAPEURS-POMPIERS 45**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association patrimoine des sapeurs-pompiers du Loiret. Cette association permet d'organiser la conservation des biens et leur présentation lors de différentes manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 € à l'Association patrimoine des sapeurs-pompiers du Loiret pour l'année 2016.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

**N°089/2015**  
**VIDEO PROTECTION URBAINE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°74/2015 l'autorisant à demander une étude de faisabilité pour l'installation d'un système de vidéo-protection dans le bourg de Chuelles ainsi que la délibération n°78/2015 décidant l'installation d'une vidéo protection urbaine.

La vidéo protection s'inscrit dans le cadre des outils au service de la politique de sécurité et de prévention. Ses objectifs sont de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens dans les secteurs d'activité où la délinquance constatée est plus importante, d'augmenter le sentiment de sécurité et de sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics, objets de nombreuses dégradations.

Le devis présenté par la société Eiffage Energie s'élève à la somme de 44.582,81 € T.T.C. pour l'installation de 11 caméras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis de vidéo protection du bourg de Chuelles présenté pour un montant de 44.582,81 € T.T.C. par l'entreprise Eiffage Energie

Séance du Conseil Municipal  
15 décembre 2015

- Ce projet sera réalisé en deux phases
  - **Phase 1** : tranche ferme en 2016
    - Equipement carrefour centre bourg
    - Equipement Place de l'église
    - Equipement Cour de la mairie
    - Equipement point haut église
    - Equipement CSU Mairie
    - Formation des utilisateurs
    - Information des citoyens
    - Contrat de maintenance pour la 1<sup>ère</sup> année
  - **Phase 2** : tranche conditionnelle en 2017
    - Equipement Groupe Scolaire
    - Equipement Ateliers Municipaux
    - Stock de maintenance
    - Contrat de maintenance pour la 2<sup>ème</sup> année
- Un dossier de demande d'aide financière sera établi auprès des services :
  - De l'État, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 40 %
  - Du Conseil Départemental à hauteur de 30 %
  - Auprès de Monsieur le Sénateur, Jean-Pierre SUEUR, au titre de l'enveloppe parlementaire réservée au travaux d'intérêt local à hauteur de 10 %
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tous les documents relatifs à cette installation.

### SIRIS

Monsieur le Maire communique aux conseillers les différentes suppressions de syndicat (eaux, assainissement, scolaire, ramassage des ordures ménagères) suite aux regroupements des communautés de communes imposés par la règle obligeant les communautés de communes de moins de 15.000 habitants à fusionner.  
Le SIRIS de Chuelles, La Selle en Hermoy et Saint Firmin des Bois va être concerné à court terme.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à la réunion présentant le diagnostic de l'éclairage public de la commune le mardi 22 décembre à 17 h 30 à la mairie de Chuelles.

### TOUR DE TABLE

#### Daniel Bruand

- Signale la mise en concurrence de VEOLIA et SAUR pour la délégation de service public du syndicat des eaux de la Cléry et du Betz.
- Signale les comportements indélicats voire agressifs de certains électeurs vis-à-vis des personnes tenant le bureau électoral lors des élections régionales.  
Nous rappelons que la **LOI** exige la présentation d'une pièce d'identité pour **tout électeur des communes de plus de 1.000 habitants.**

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 20 janvier 2016 à 20 heures.